



FO DEMANDE L'OUVERTURE IMMEDIATE DES NEGOCIATIONS A EDF SA

La négociation salariale au niveau de la Branche des Industries Electriques et Gazière a abouti à un projet d'accord soumis à la signature des fédérations syndicales.

Ce projet d'accord prévoit :

- Revalorisation de 2.3% du SNB
- Budget minimal d'AIC de 1%
- Dispositif ancienneté de 0.6%
- Plancher d'augmentation minimal pérenne et pour tous de 1040 € brut annuel
- Effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 de la revalorisation de 1% du SNB effectuée au 1^{er} octobre 2022
- Anticipation de la négociation portant sur la revalorisation des primes et indemnités et de sa date d'effet au 1^{er} novembre 2022
- Clause de revoyure : engagement de réunir toutes les parties afin de faire un état des lieux de l'inflation et des mesures salariales en juillet 2023

Que ce projet d'accord soit validé ou pas par des fédérations syndicales, il n'en demeure pas moins que ces mesures ne compensent que très partiellement l'inflation.

Nous sommes surpris de l'immobilisme d'EDF qui engendre un manque à gagner dû aux réacteurs à l'arrêt et aux baisses de charge.

Rien d'étonnant que l'entreprise soit en difficulté lorsqu'on voit l'inertie des directions à répondre à notre demande d'ouverture de négociations salariales d'entreprise...



La question du pouvoir d'achat est dorénavant dans le camp des entreprises, et il faut une réponse à la hauteur et immédiatement !

La direction d'EDF SA se doit d'entendre le mécontentement exprimé en prenant la décision d'ouvrir **dès maintenant** les négociations portant sur les mesures salariales 2023.

Cette négociation devra permettre à minima

l'attribution de 2 NR pour tous les salariés d'EDF SA en plus des AIC !

Lors des négociations de Branche, les employeurs ont indiqué vouloir conserver des marges de manœuvre en entreprises, c'est le moment de les mettre en œuvre !